

LES DÉBATS IMPACT FINANCE & RSE

AVEC **Groupe SOS** ET **IMPACT
TANK**
Entreprendre au profit de tous

Option
Finance ÉVÉNEMENTS



« Les statuts ne font pas la vertu »

Jean-Marc Borello,
président du directoire,
Groupe SOS

« Avant, il y avait les entreprises statutaires de l'économie sociale, mutuelles, coopératives, associations, fondations. Pendant près d'un siècle jusqu'à la loi Hamon, leur statut définissait leur vertu. Et puis il y avait les entreprises de capitaux, les entrepreneurs et, évidemment, la finance. Au fil du temps nous nous sommes aperçus que les statuts ne faisaient pas tout à fait la vertu. Parallèlement, les entreprises se sont intéressées à la RSE, à l'impact écologique, social, économique de leurs actions et évidemment le secteur financier s'est mis à faire de la finance socialement responsable, puis à se pencher sur la mesure de l'impact écologique, économique, social. Tout l'enjeu aujourd'hui consiste pour l'entreprise à fixer des objectifs clairs et à mesurer ces trois impacts et leur progression vers un dispositif plus vertueux. »

« La finance est un outil au service de l'impact »



Marlène Schiappa,
secrétaire d'Etat chargée de
l'Economie sociale et solidaire
et de la Vie associative

« La finance est un outil au service de l'impact, mais au-delà de la définition de la finance, c'est la définition de l'impact qu'il importe de mettre en question. L'avènement des critères et la mise en place de la directive CSRD à partir du début de l'année prochaine vont nous montrer à quel point la question de la mesure de l'impact est aussi une question de souveraineté économique. Il importe pour nous de définir la manière dont nous entendons mesurer l'impact de manière tangible et efficace. Nous sommes toutes et tous ici convaincus et persuadés de la réalité du changement climatique et de l'impact que nous pouvons justement avoir. La mobilisation du secteur de la finance avec l'Etat, les collectivités, toutes les entreprises pour amener ces mutations en vraie profondeur est également fondamentale. »

A l'occasion de la 4^e édition des débats Impact, Finance et RSE organisée par Option Finance en partenariat avec le Groupe SOS et l'Impact Tank, les experts de la RSE et de la finance à impact, investisseurs institutionnels, gérants de fonds, entrepreneurs sociaux, ONG, etc., sont venus échanger et ouvrir de nouveaux champs de réflexion autour des questions sociales et environnementales. Ils ont également présenté les solutions à déployer et les investissements indispensables à l'accélération de la transition écologique.



La RSE, un levier incontournable d'engagement de l'entreprise

Aujourd'hui, les entreprises sont tenues de respecter des normes plus strictes en ce qui concerne leur impact environnemental et social. Simultanément, beaucoup de salariés réfléchissent sur leurs projets professionnels et cherchent du sens au travail. Comment les entreprises peuvent-elles répondre aux attentes de toutes leurs parties prenantes pour assurer un engagement concret et performant ?

La RSE chemine de différentes manières dans les entreprises. Au sein du groupe agro-industriel Avril, l'intégration de la RSE dans la stratégie est ainsi un travail de longue haleine. « C'est sur notre modèle historique de création de valeur dans notre filière que nous avons mis en place les fondements de notre démarche RSE, explique Clément Tostivint, chief sustainability officer au sein du groupe Avril. Des démarches que nous avons renforcées et accélérées ces dernières années. En 2021, nous avons décidé de nous doter d'une



raison d'être, "Servir la terre", pour nous guider sur le temps long. Elle se décline en termes d'engagement pour l'interne et l'externe, de processus de décision... ». Pascal Caye, directeur

Avec de gauche à droite : **Clément Tostivint**, chief sustainability officer, Groupe Avril, **Pascal Caye**, directeur ESS, La Poste, **Émilie Thevenet**, associée, June Partners, **Yohann Marcet**, directeur général du pôle « Expertises et Impact », Groupe SOS qui animait le débat, **Guillaume-Olivier Doré**, co-fondateur et président, Impact Source

ESS à La Poste, indique pour sa part : « Le groupe La Poste, devenu entreprise à mission il y a deux ans, a pour sa part choisi la raison d'être suivante : "Utile à chacun, au service de tous". La Poste, entreprise de proximité humaine et territoriale, développe les échanges et tisse des liens essentiels en contribuant au bien commun de la société tout entière. » Derrière cette raison d'être, il y a quatre objectifs inscrits dans nos statuts : promouvoir la cohésion et le développement des territoires, favoriser l'inclusion sociale, promouvoir un numérique éthique inclusif et œuvrer pour l'accélération de la transition écologique. Ces objectifs se traduisent par quatorze indicateurs, deux mesures. En effet, au-delà de l'intention, ce qui est important, ce sont les ambitions et les preuves de ces ambitions. »



Comment les dirigeants d'entreprise se saisissent-ils du sujet ?

« Dans les entreprises, le premier axe d'approche sur le sujet reste souvent la réglementation, qui peut d'ailleurs ouvrir des opportunités de création de valeur, précise Emilie Thevenet, associée chez June Partners. Le deuxième axe est l'approche environnementale. Certaines entreprises s'interrogent aussi sur le statut d'entreprise à mission, d'autres auront une approche plus macro. Parfois différentes initiatives sont réalisées au sein de l'entreprise, et

« Dans les entreprises, le premier axe d'approche reste souvent la réglementation, qui peut d'ailleurs ouvrir des opportunités de création de valeur. »

Émilie Thevenet, associée, June Partners

il convient de les recenser et de leur redonner un sens global. » Dans ces décisions de transformation des entreprises autour de cet axe RSE et impact, l'enjeu financier est également important et central. « Le secteur de l'investissement a d'ailleurs été pionnier sur le sujet des fonds à impact et de l'ESG, explique Guillaume-Olivier Doré, cofondateur et président d'Impact Source. Cela fait maintenant près de 15 ans que l'ESG a été mis en place dans les fonds d'investissement pour initier des sujets autour du partage de la valeur, d'une bonne gouver-

nance, etc. Aujourd'hui les critères ESG sont complètement répartis dans l'ensemble des fonds d'investissement et sont en train de passer à l'échelle sur l'impact. Le monde de la private equity au sens large a un temps d'avance à ce sujet. »

L'impact se mesure ensuite à l'échelle de chacun des projets que portent les entreprises. Aujourd'hui, il n'y a plus vraiment de différence entre RSE et impact. L'objectif est désormais de chercher une performance globale et de développement durable au sens large du terme. ■

SFDR, CSRD, taxonomie : rôle des nouvelles réglementations dans la montée en puissance de la RSE

Alors que l'analyse extra-financière devient partie intégrante du processus d'investissement, le cadre réglementaire qui la structure continue d'évoluer.



Avec de gauche à droite : **Agnès Audier**, présidente, Impact Tank, **Hélène Valade**, présidente, ORSE (Observatoire de la responsabilité sociétale des Entreprises), **Laurence Rivat**, membre - Sustainability Reporting Board, EFRAG, **Laure Delahousse**, directrice générale adjointe, AFG, qui animait le débat, **Marc Watine**, senior manager au sein de l'équipe développement durable, PwC

Les sociétés de gestion ont vu arriver la réglementation ESG comme un tsunami réglementaire. Nous sommes passés d'un concept d'engagement des acteurs à un concept beaucoup plus encadré avec des réglementations, notamment pour éviter le greenwashing mais aussi pour faire face aux

enjeux climatiques. « L'EFRAG est le conseiller technique de la Commission européenne chargé, dans le cadre de la réglementation CSRD, de proposer un avis pour des normes européennes de reporting en matière de durabilité, explique Laurence Rivat, membre du Sustainability Reporting Board à l'EFRAG. Il a

rendu sa copie à la Commission européenne fin novembre 2022, avec un premier lot de douze normes européennes de reporting de durabilité. Le texte de loi final devrait être publié au mois de décembre dans le Journal officiel, pour une application au 1^{er} janvier 2024. » L'objectif de ce premier lot de normes consiste

à apporter de la transparence en liaison avec ce qui est défini dans la CSRD. « Il y a aussi les nouvelles réglementations en matière de finance durable et pour les investisseurs, c'est la Sustainable Finance Disclosure Regulation qui est applicable depuis le 10 mars 2021 et qui va avoir un effet très important,



« La Sustainable Finance Disclosure Regulation va avoir un effet très important, notamment en termes de formalisation des approches. »

Marc Watine, senior manager au sein de l'équipe développement durable, PwC



« La question de "comment agir ensemble", dans le champ social et sociétal, est une question clé. »

Agnès Audier, présidente, Impact Tank

notamment en termes de formalisation des approches », précise Marc Watine, senior manager sustainability consulting, PwC.

Comment des entreprises se préparent-elles à cette application de la CSRD ?

Les entreprises sont très demandeurs d'informations sur la mise en place de la CSRD et les normes ESRS. « L'ORSE (Observatoire de la RSE) fait en sorte que les entreprises soient

bien outillées à cet effet, explique Hélène Valade, sa présidente. Elles se posent encore beaucoup de questions, par exemple sur le calendrier, la matrice de la double matérialité, la capacité des systèmes d'information à réaliser de tels reportings. Par ailleurs, nous avons une définition des normes mais pas des modes de calcul. Enfin, il y a un enjeu de moyens en termes de ressources humaines. » « La question de comment on agit et comment on agit ensemble, notamment dans le champ

social et sociétal, est également absolument clé, ajoute pour sa part Agnès Audier, présidente de l'Impact Tank. Chez Impact Tank, nous essayons de prendre des grandes familles de sujets et de regarder comment mesurer l'impact social de façon à mettre à disposition de tout le monde des indicateurs qui puissent être utilisés. »

La taxonomie mesure les activités économiques durables
Parallèlement à la CSRD, la

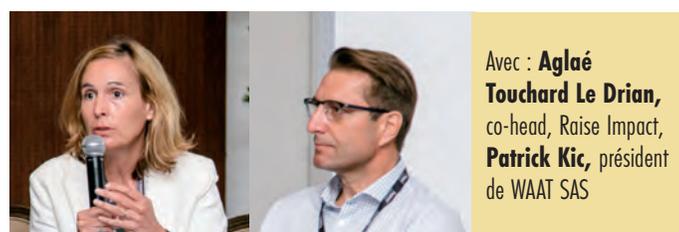
taxonomie est pour sa part la mesure des activités économiques qui sont considérées comme durables, avec une première obligation l'année dernière de définir celles qui sont éligibles et puis cette année, de voir parmi elles quelles sont celles qui sont alignées selon trois ratios : le chiffre d'affaires, les opex et des capex. « Il est important de sensibiliser les entreprises non cotées à cette réglementation sur la taxonomie », souligne Marc Watine. ■

Un modèle de financement pour des entreprises à impact en 2023

La finance solidaire devient de plus en plus populaire et les encours progressent. Les épargnants cherchent plus fréquemment des opportunités d'investissement qui donnent du sens à leur argent et les entreprises sociales et solidaires pourraient en bénéficier.

La RSE est axée sur la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Avec l'impact, il y a une volonté d'aller plus loin et d'investir pour créer un impact environnemental et social positif et le mesurer. « Il faut que les entreprises, par leur activité, contribuent positivement aux objectifs du développement durable et qu'on puisse rendre toujours tout cela tangible, explique Aglaé Touchard Le Drian, co-head Raise Impact. Pour réussir cette transition, il y a un vrai besoin d'accompagner les entre-

prises avec des fonds et d'attirer des investisseurs institutionnels à l'échelle. » Un fonds à impact a en effet pour vocation d'accompagner les entreprises dans leur croissance, leur financement et leur expansion internationale, comme un fonds d'investissement classique, mais également



Avec : **Aglaé Touchard Le Drian**, co-head, Raise Impact, **Patrick Kic**, président de WAAT SAS

d'accompagner les entrepreneurs dans leur transformation durable. « Au départ, nous nous développons sur fonds propres, témoigne Patrick Kic, président de WAAT SAS, société spécialisée dans les bornes de recharges pour véhicules électriques. Notre chiffre d'affaires se multipliant

par trois chaque année, nous avons besoin pour accompagner notre croissance de recourir à un fonds impact. Nous nous sommes tournés vers Raise Impact qui a le même ADN que nous. Son accompagnement

« Il faut que les entreprises, par leur activité, contribuent positivement aux objectifs du développement durable. »

Aglaé Touchard Le Drian, co-head Raise Impact



nous permet d'échanger avec les quinze autres participations du fonds, de confronter nos idées et de les challenger. Le reporting se

fait avec un relevé de KPI mais également avec de la mise en relation bienveillante avec des acteurs qui ont la même stra-

tégie que nous sur cette partie impact. » Une démarche qui a permis à WAAT d'accélérer les process RSE et de sortir de l'opé-

rationnel quotidien pour se poser les bonnes questions et avoir une stratégie claire et précise sur cette partie RSE. ■

Vers un monde bas carbone : quelles méthodologies pour décarboner ?

La réglementation française et européenne et les investisseurs mettent de plus en plus la pression sur les gestionnaires d'actifs pour s'aligner avec les objectifs des Accords de Paris et décarboner leurs portefeuilles.

Lorsque nous parlons climat et biodiversité, nous parlons avant tout de la capacité des humains à continuer à vivre sur cette planète Terre. « A cet effet, il faut que collectivement, on soit en capacité de trouver des solutions face à cette situation qui est catastrophique, précise Amandine Hersant, directrice générale de Planète Urgence. Chez Planète Urgence, on a pris le parti de préserver les forêts. » « Aujourd'hui, la mobilité est le seul secteur qui a augmenté ses émissions de CO₂, indique Bastien Soyez, directeur RSE Transdev France. Pour répondre aux enjeux de l'Accord de Paris et parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050, nous devons diviser nos émissions de CO₂ par cinq, ce qui



Avec de gauche à droite : **Bastien Soyez**, directeur RSE, Transdev, **Amandine Hersant**, directrice générale, Planète Urgence, **Olivier Vigna**, DGA, Paris Europlace, qui animait le débat

illustre bien l'enjeu pour notre secteur. »

Différentes façons pour réduire les émissions de CO₂

Pour réduire les émissions de CO₂ il faut passer de la compensation carbone à la contribution climatique. « A cet effet, il faut mesurer et réduire ses propres émissions sur son périmètre mais également celui de l'ensemble de

son écosystème, faire évoluer son business model et contribuer en finançant massivement dans les puits de carbone mondiaux, sur des projets locaux et à impact, ajoute Amandine Hersant. C'est cela la contribution climatique, et c'est cela aussi le mécénat. Pour utiliser le mécénat comme un levier financier pour les entreprises, il faut absolument avoir une garantie d'impact. » Dans le transport, au-delà des chan-

gements de types de transport et de l'évolution des motorisations, l'éco-conduite contribue également à la diminution des émissions de CO₂. « En pratique, cette démarche mobilise de la formation, du management et de l'accompagnement, poursuit Bastien Soyez. Si aujourd'hui, les financements privés et étatiques pour le climat existent, il faut encore travailler sur l'usage de ces financements. » ■

Les produits verts, vecteurs puissants de l'impact



Avec de gauche à droite : **Elise Attal**, head of EU policy, PRI (Principles For Responsible Investment), qui animait le débat, **Grégoire Cousté**, délégué général, FIR, **Bernard Descreux**, directeur financements, trésorerie, groupe EDF, **Agathe Foussard**, fixed income portfolio manager, Mirova

Les obligations vertes sont de plus en plus utilisées par les entreprises pour financer leurs efforts de transition ou de décarbonation, avec des taux de rendement intéressants. L'évolution de ce produit peut être considérée comme faisant partie d'un mouvement plus large vers la normalisation des produits financiers « verts ».

Les financements verts ont aujourd'hui le vent en poupe. L'année 2023 devrait d'ailleurs être un bon cru pour les green bonds. « Un green bond est une obligation où l'argent qui

va être levé et prêté à l'émetteur sera fléché directement vers des projets à impact environnemental, précise Agathe Foussard, fixed income portfolio manager, Mirova. Dans les social bonds, les



« Aujourd’hui, nous constatons une moindre appétence pour le format social alors que les SLB sont en expansion, notamment car ils sont plus faciles à émettre. »

Agathe Foussard, fixed income portfolio manager, Mirova

flux sont fléchés vers des fonds à impact social. Les formats sustainable (durables) sont pour leur part un mixte de projets à impact environnemental et à impact social. Dans les SLB (sustainability-linked bonds) enfin nous avons un émetteur qui lève de l’argent et s’engage sur des objectifs précis, sur sa stratégie de développement durable. Aujourd’hui, nous constatons une moindre appétence pour le format social alors que les SLB sont en expansion, notamment car ils sont plus faciles à émettre.

Il y a également une tendance à un raccourcissement des maturités. » EDF est ainsi très impliqué dans le développement des énergies renouvelables et a un objectif stratégique autour de ces émissions vertes depuis 2013. « A l’époque, nous étions uniquement fléchés vers le renouvelable puis nous avons rentré l’hydro en 2017, ouvert notre stratégie à des projets à l’international en 2020, et inclus le nucléaire, explique Bernard Descreux, directeur financements, trésorerie groupe

EDF. Aujourd’hui, notre cadre d’investissement dans les obligations vertes est encore en évolution. »

Structuration des green bonds

La réglementation et notamment la taxonomie ont eu un effet structurant sur le développement des produits financiers « verts ». « Nous le constatons également sur le marché des green bonds avec le développement du green bond standard, poursuit Agathe Foussard. Nous manquons clai-

rement de réglementation là-dessus, donc c’est très bien, même si cela s’accompagne sûrement d’un peu plus de complexité. Il y aura également beaucoup plus de responsabilités au niveau de l’audit. Enfin, il faudra avoir une stratégie au niveau de l’émetteur. » Pour garantir à l’épargnant individuel que les produits sont « verts », nous avons en France les label Greenfin et ISR. « Le label Greenfin est assez exigeant, précise Grégoire Cousté, délégué général, FIR. Au moment de son lancement, aucun fonds en France ne répondait à ses exigences. Aujourd’hui, il y a 100 fonds labellisés, pour environ 35 milliards dont un tiers sont des green bonds. Le label ISR est pour sa part en phase de refonte. Ce qui est actuellement proposé intègre un socle environnemental assez fort. » ■

Le financement participatif, une activité en plein essor

Le financement participatif ou « crowdfunding » a continué de se développer en France ces dernières années. Sa notoriété est due au fait qu’il s’adresse à tout type d’acteurs, particuliers, associations ou même collectivités, et représente une opportunité pour les entreprises.

Les créateurs et repreneurs d’entreprises, les PME et jeunes entreprises innovantes qui n’ont pas recours aux modes de financement traditionnels peuvent désormais recourir au financement participatif pour mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre de leur projet. « Le crowdfunding sert aux deux tiers au financement des projets, précise Alexandre Toussaint, président de Proximea. Généralement, nous finançons les fonds propres de promoteurs ou de marchands de biens. En juillet 2022, nous avons racheté la plateforme Proximea qui avait notamment développé des activités de financement de professionnels de l’immobilier, de start-up et de

projets liés à la transition énergétique. Il suffit à l’investisseur de se connecter sur la plateforme et de créer son compte. Ensuite, nous lui proposons plusieurs types d’opportunités. » Une solution retenue par One Maker Nation et Heero pour ses fonds d’amorçage. « Nous développons des start-up pour l’immobilier et le bâtiment, avec l’objectif de créer un immobilier plus vert et plus efficace, explique Yann Person, président de One Maker Nation et Heero. On a fait un peu tout type de financement : du financement par des corporates, de l’open innovation, du fonds d’investissement. On a créé un fonds d’amorçage pour réduire les temps de financement et permettre au CEO qui



Alexandre Toussaint, président, Proximea (à gauche) et **Yann Person**, président, One Maker Nation et Heero

porte la société de se concentrer sur le business et moins sur cette partie financement. Sur chacun des projets, on travaille avec Proximea car, à ce stade de développement, il y a un vrai intérêt à coupler une communauté de futurs clients, d’ambassadeurs ou d’acteurs proches du secteur d’activité. » « Chaque fois, nous créons une société dans laquelle on fait ren-

trer tous les investisseurs à partir de 1 000 €, précise Alexandre Toussaint. Ensuite, c’est la société qui rentre au capital de la start-up, et non tous les investisseurs. L’investisseur choisit les projets dans lesquels il souhaite investir. Nous sommes donc tout à l’inverse des fonds d’investissement qui existent, mais ça reste cependant de l’investissement private equity. » ■

Investir pour protéger la biodiversité

La nature est critique pour notre bien-être mais aussi pour notre prospérité économique : la moitié du PIB en dépend. Ce capital naturel fait la richesse de nos pays et pourtant, la biodiversité va mal. Chacun, y compris les investisseurs, peut agir à son niveau pour protéger la biodiversité et la diversité des écosystèmes.

Suite à la COP 15, plusieurs cibles ont été trouvées et un accord historique a été signé. « Quatre objectifs, sont déclinés en 23 cibles, précise Antoine Pugliese, responsable pôle finance durable, WWF France. La cible 3 fait référence aux espaces protégés et donne un seuil sur la restauration et les espèces à protéger. La cible 15 (« make it mandatory ») porte sur la divulgation par les entreprises des impacts liés à la biodiversité et aux écosystèmes. Beaucoup d'organisations et d'entreprises ont fait un plaidoyer pour que ça soit obligatoire. Les cibles 18 et 19 ont pour objectif d'identifier et d'enrayer les sources de financement néfastes pour la biodiversité, notamment en alignant les flux financiers vers des trajectoires liées à la biodiversité et à la préservation des écosystèmes. En France, le cadre TNFD devrait parler d'un plan de transition lié à la nature. Au niveau européen, notamment avec la CSRD, nous sommes dans une opportunité législative très importante. Aujourd'hui, pour nous, il est clair que ces normes doivent être

adoptées en l'état. On doit aussi préserver l'ambition de ces directives à l'échelle européenne, ce qui va permettre également aux entreprises de pouvoir reporter leur impact et d'avoir une trajectoire bien définie. »

Les outils de mesure de l'impact biodiversité

Des métriques aident les entreprises qu'elles soient ou non dans la finance à comprendre leur empreinte de biodiversité pour ensuite agir sur cette empreinte, ses impacts, puis aller dans le bon sens. « Ce qui sous-tend ce cadre normatif et ces initiatives, c'est une nécessité de mesurer et de reporter les impacts sur la biodiversité, souligne Vincent Guénon, chargé d'études, CDC Biodiversité. Il y a plusieurs manières de le faire dont le Global Biodiversity Score, qui est développé par CDC Biodiversité. Cette méthodologie permet de répondre aux exigences de reporting en mesurant les impacts des activités économiques sur la biodiversité. Ils vont être exprimés dans une métrique agréée qui a été évoquée, la MSA,



Avec de gauche à droite et de haut en bas : **Marguerite Culot-Horth**, directrice des programmes et des partenariats, Institut de la Finance Durable qui animait le débat, **Vincent Guénon**, chargé d'études, CDC Biodiversité, **Aurelio Rodriguez**, ingénieur quantitatif, Federal Finance Gestion, **Mathilde Pierre**, portfolio manager, Mirova, **Antoine Pugliese**, responsable du pôle finance durable, WWF France

qui a l'avantage d'être simple à comprendre et présente dans les standards internationaux. Elle permet aussi de savoir précisément quelle est l'activité, quel est le process qui a conduit à cet impact. »

Les investissements pour protéger la biodiversité

Aujourd'hui, plus de 80 % des financements pour la biodiversité sont publics ; les acteurs privés ont donc un rôle à jouer. « Nous devons mobiliser les capitaux en faveur de la préservation de la biodiversité, inciter les investisseurs à accorder la même importance à la biodiversité qu'au carbone et donner un sens à notre épargne, souligne Aurelio Rodriguez, responsable gestion thématique Fédéral Finance gestion. Il faut allier l'investissement au pilier économie et responsabilité. Chez Fédéral Finances Gestion, cela s'est matérialisé par des mesures

de mise en place de stratégie de gouvernance. Aujourd'hui cela se concrétise par le lancement d'une gamme de fonds thématiques responsables, dont un fonds sur la biodiversité. » « Chez Mirova, dès 2020, nous avons publié notre feuille de route sur la biodiversité qui se veut globale, indique Mathilde Pierre, portfolio manager de Mirova. Nous participons à des initiatives de place et contribuons dans le secteur financier à changer les pratiques. Au niveau de nos véhicules d'investissement, nous avons très vite essayé d'avoir un impact sur les enjeux de la nature, en passant d'abord par le non-coté, dès 2012 avec un fonds de capital naturel dont l'objectif était la préservation et la régénération des écosystèmes. Nous sommes ensuite passés sur le coté et nous allons également lancer un fonds biodiversité dans les prochains mois. » ■



« Nous avons très vite essayé d'avoir un impact sur la nature, en passant d'abord par le non-coté, dès 2012 avec un fonds de capital naturel. »

Mathilde Pierre, portfolio manager, Mirova



« Nous devons inciter les investisseurs à accorder la même importance à la biodiversité qu'au carbone. »

Aurelio Rodriguez, ingénieur quantitatif, Federal Finance Gestion

Transition juste : l'acceptabilité et l'adhésion, garantes d'une transition énergétique réussie

La notion de la transition juste prend de l'ampleur alors que les parties prenantes commencent à constater que l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux nécessite la conception d'une approche alignée.

La transition juste est l'alignement des transitions sociale, économique et écologique, à l'échelle des territoires. « Des transitions économiques sont en cours depuis plusieurs décennies, notamment le phénomène de métropolisation qui a eu des conséquences à l'intérieur des métropoles et a entraîné par ailleurs la désertification et la désindustrialisation de zones rurales, rappelle Tony Bernard, directeur général Impact Tank. La transition écologique est également en cours, inévitable et irréversible. Certains économistes parlent de l'alignement entre transition sociale et transition écologique, de l'impact écologique, de l'aggravation des inégalités sociales. Pourtant, des outils et un cadre (les ODD) existent pour une transition juste. » « Rappelons

que le sens premier de l'écologie, c'est la connaissance des interrelations », souligne Alexandre Rambaud, co-directeur de la chaire « Comptabilité écologique » et membre de la commission Climat et finance durable, AMF. La notion d'écologie comprend donc intrinsèquement les questions sociales et environnementales en même temps.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de saisir ces enjeux de transition d'un point de vue top-down et très macroéconomique. En effet, l'économie n'est que la résultante de nos organisations humaines. « Jusqu'à présent, l'économie s'est fondée sur l'idée qu'il y avait ce qu'on appelle la protection du capital financier, ce qui a conduit à une éthique des affaires fondamentale et à une prospérité qui est derrière, ajoute



Avec de gauche à droite : **Sylvie Malecot**, présidente, Millenium Actuariat & Conseil qui animait le débat, **Alexandre Rambaud**, co-directeur de la chaire « Comptabilité écologique » et membre de la Commission climat et finance durable, AMF, **Tony Bernard**, directeur général, Impact Tank, **François-Xavier Selleret**, directeur général, AGIRC-ARRCO

Alexandre Rambaud. Or, on peut très bien détruire un écosystème qui va contribuer à la prospérité sans, dans un même temps, « rembourser » l'écosystème. Même chose pour des êtres humains. Désormais, lorsque nous empruntons quelque chose à l'extérieur, que ce soit de l'argent, des écosystèmes ou des êtres humains qui permettent le fonctionnement d'une organisation, qu'elle soit privée ou publique, il est nécessaire de rendre ce qui a été « emprunté », et donc de définir une nouvelle marche ». « Au sein de l'Agirc-

Arcco, nous essayons de penser les choix que nous faisons de manière cohérente et dans la durée, explique François-Xavier Selleret, directeur général Agirc-Arrco. Comme nous sommes pilotés par les partenaires sociaux, quand on fait des choix, on essaie de les faire par le dialogue et la négociation. Pour pouvoir payer des retraites, cela suppose, pour un régime par répartition comme le nôtre, qu'on ait en France des entreprises et des salariés qui paient des cotisations, qui soient rémunérés. Donc, toute notre gestion d'actifs est accompagnée de la transition industrielle, écologique, environnementale, mais en se préoccupant du sort des salariés et des entreprises de notre pays. On sait que la transition sera gourmande en capital. Le choix de la légitimité et du passage à l'échelle est pour nous un enjeu. » ■

« Certains économistes parlent de l'impact écologique, de l'aggravation des inégalités sociales. Pourtant, des outils et un cadre (les ODD) existent pour une transition juste. »

Tony Bernard, directeur général Impact Tank



MERCI À NOS INTERVENANTS

Jean-Marc Borello, Groupe SOS, Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale et solidaire et de la Vie associative, Yohann Marcet, Groupe SOS, Émilie Thevenet, June Partners, Pascal Caye, La Poste, Guillaume-Olivier Doré, Impact Source, Clément Tostivint, Groupe Avril, Aglaé Touchard Le Drian, Raise Impact, Patrick Kic, WAAT SAS, Hélène Valade, ORSE (Observatoire de la responsabilité sociétale des Entreprises), Agnès Audier, Impact Tank, Laurence Rivat, EFRAG, Laure Delahousse, AFG, Marc Watine, PWC, Amandine Hersant, Planète Urgence, Bastien Soyez, Transdev, Olivier Vigna, Paris Europlace, Grégoire Cousté, FIR, Bernard Descreux, EDF, Agathe Foussard, Mirova, Elise Attal, PRI (Principles for Responsible Investment), Alexandre Toussaint, Proxima, Yann Person, One Maker Nation et Heero, Vincent Guenon, CDC Biodiversité, Antoine Pugliese, WWF France, Aurelio Rodriguez, Federal Finance Gestion, Mathilde Pierre, Mirova, Marguerite Culot-Horth, Institut de la Finance Durable, Sylvie Malécot, Millenium Actuariat & Conseil, Alexandre Rambaud, AMF, Tony Bernard, Impact Tank, François-Xavier Selleret, AGIRC-ARRCO